



Pour réussir TA vie

Collège Antoine-Girouard
Année scolaire 2011-2012
SORTIE - DÎNER
Première et deuxième secondaire

Le Collège Antoine-Girouard souhaite que tous les élèves demeurent dans les limites de son terrain sur l'heure du midi. Les services de la cafétéria, du MAG, les activités sportives et culturelles permettent aux élèves d'occuper pleinement ce temps libre. De cette façon, nous pouvons assurer un encadrement sécuritaire pour votre enfant. C'est pourquoi le Code de vie de l'école interdit aux élèves de 1^{re} et 2^e secondaire de sortir des limites du terrain du Collège à moins de présenter une autorisation signée des parents et approuvée par la Direction. En complétant ce formulaire vous permettrez à votre enfant de sortir des limites du terrain du Collège à tous les jours du calendrier scolaire. Ce droit pourrait lui être retiré par la Direction du Collège.

J'autorise mon enfant à sortir des limites du terrain du Collège pour toute l'année.

Nom de l'élève : _____

Sec 1

Sec 2

Signature du parent responsable : _____

Dans l'éventualité où vous souhaitez que votre enfant puisse prendre occasionnellement son dîner à l'extérieur, nous vous demandons de lui remettre un billet d'autorisation à chaque occasion. Ce billet devra être présenté au bureau des surveillants avant son départ.